

Agence Marocaine de Coopération
Internationale



الوكالة المغربية للتعاون
الدولي

GUIDE DE **L'ETUDIANT ETRANGER AU MAROC**



6^{ème} édition / Septembre 2012

SOMMAIRE

Avant propos.....	3
I- Présentation du Royaume du Maroc	4
II- Présentation de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale	6
III- Organisation de l'Enseignement Supérieur au Maroc	7
IV- Modalités de candidature et de préinscription	9
V- Dispositions pratiques à prendre avant le départ pour le Maroc	11
VI- Accueil, modalités d'inscription et de séjour au Maroc	12
VII- La bourse de l'AMCI	14
VIII- Modalités de réinscription, de changement d'établissement, de filière ou de ville	16
IX- Autres prestations au profit des étudiants	18
X- Informations générales	20
XI- Annexes.....	25
– Liste des universités publiques.....	25
– Liste des cités universitaires	26
– Liste des ambassades accréditées au Maroc	27
– Carte du Maroc	30
– Distances inter-villes	31
– Devises étrangères convertibles au Maroc	32
– Codes postaux du Maroc	33

Avant propos

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) a conçu et élaboré ce guide en vue de permettre aux étudiants étrangers désireux de poursuivre leurs études dans les divers établissements publics marocains d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, ainsi qu'à ceux en formation au Royaume du Maroc de disposer d'informations générales, utiles et pratiques sur leur pays d'accueil, sur les procédures, modalités et conditions d'inscription dans lesdits établissements ainsi que sur les conditions de séjour au Maroc (présentation de dossier de candidature, inscription, octroi de la bourse, séjour ...etc.).

I - Présentation du Royaume du Maroc

Situation géographique

Le Royaume du Maroc (appellation officielle), est situé à l'extrémité Nord-Ouest de l'Afrique. Il est bordé au Sud par la Mauritanie, à l'Est par l'Algérie, au Nord par la mer Méditerranée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique (2 façades maritimes de 3500 Km). 14 Km seulement séparent le Maroc du continent européen (le Détroit de Gibraltar).

La superficie du Maroc est de 710.850 km². Rabat en est la capitale politique et administrative.

Situé sur le fuseau horaire Greenwich, le Maroc vit à l'heure GMT.

Climat

Le climat dominant au Maroc est méditerranéen, tempéré à l'Ouest et au Nord par l'Océan Atlantique. A l'intérieur, le climat est plus continental avec des écarts importants de température. La zone de l'Atlas est humide, l'enneigement y est fréquent. Au Sud le climat est désertique.

Généralement, ce climat associe une saison estivale sèche à faibles précipitations et fortes chaleurs et une saison hivernale pluvieuse.

Population

Selon le recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en septembre 2004, la population légale du Maroc s'élève à **29.891.708** habitants, dont 51.435 étrangers, avec une population urbaine de 55,1%.

Langue

L'arabe est la langue officielle de l'Etat. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception (Une loi organique définira le processus de mise en Œuvre du caractère officiel de cette langue).

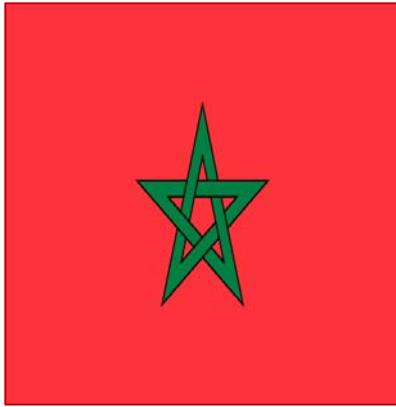
L'arabe dialectal, l'amazigh et le hassani sont les langues parlées au sein de la population. L'usage du français est largement répandu au Maroc. Toutefois, les langues étrangères les plus utilisées dans le monde sont enseignées dans les établissements d'enseignement primaires, secondaire et universitaire.

Religion

L'islam est la religion officielle de l'Etat. La pratique des autres religions révélées est garantie par la constitution.

Institutions et régime politique

Le Maroc, Etat moderne souverain, est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale, régie par la constitution de 1962, révisée en 1972, 1980, 1992, 1996 puis en 2011. Son unité est forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie.



L'emblème du Maroc est le drapeau rouge frappé en son centre d'une étoile verte à cinq branches.

Sa devise est DIEU, LA PATRIE, LE ROI.



Son régime constitutionnel est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative et les principes de bonne gouvernance et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

Le Maroc appartient au Grand Maghreb, à la Oumma arabe et islamique. Etat africain, il s'est assigné depuis son indépendance, entre autres objectifs, la réalisation de l'unité africaine.

Le Roi est le Chef de l'Etat, son Représentant suprême, Symbole de l'unité de la Nation, Garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat et Arbitre suprême entre ces institutions.

Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI est le 23^{ème} monarque de la Dynastie des Alaouites, qui règne au Maroc depuis le XVIIème siècle.

Le Roi n'est pas seulement le Chef de l'Etat. Il est aussi « Amir Al Mouminine (Commandant des croyants) » et exerce, de ce fait, une autorité morale et spirituelle.



Le parlement est composé de deux chambres : la Chambre des Représentants, qui est élue au suffrage universel direct, et la Chambre des Conseillers, qui est élue au suffrage indirect.

Composé du Chef du Gouvernement et des Ministres, le gouvernement est responsable devant le Roi et le parlement. Après la désignation des membres du

gouvernement par le Roi, le Chef du Gouvernement présente et expose, devant les chambres du parlement réunies, le programme qu'il compte appliquer.

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif.

Le multipartisme et les libertés individuelles, syndicales et associatives sont consacrés par la constitution. La constitution de 2011 stipule que « Les partis politiques œuvrent à l'encadrement et à la formation politique des citoyennes et citoyens, à la promotion de leur participation à la vie nationale et à la gestion des affaires publiques. Ils concourent à l'expression de la volonté des électeurs et participent à l'exercice du pouvoir, sur la base du pluralisme et de l'alternance par les moyens démocratiques, dans le cadre des institutions constitutionnelles. Leur constitution et l'exercice de leurs activités sont libres, dans le respect de la Constitution et de la loi. Il ne peut y avoir de parti unique ».

Les organisations syndicales, les chambres et les organisations professionnelles des employeurs sont consacrées par la Constitution.

Organisation administrative et économique

Le Royaume du Maroc comprend 16 régions administratives et économiques divisées en 17 wilayas. Ces dernières sont subdivisées en provinces et préfectures comptant des communes urbaines et rurales.

Monnaie

La monnaie nationale est le Dirham (DH). Celui-ci se subdivise en 100 centimes. Taux de change indicatif :

- 1 \$ US : 8,5 DH
- 1 EURO : 11 DH

II- Présentation de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)

Le Royaume du Maroc place les questions mondiales d'actualité au cœur de sa politique extérieure et œuvre constamment à créer les conditions appropriées permettant de promouvoir et d'accélérer le développement durable dans les pays partenaires.

C'est dans ce contexte que fut créée, en 1986, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), dont le siège est à Rabat, pour en faire un outil souple, rapide et efficace d'exécution de la politique de coopération du Royaume.

L'Agence a pour mission de mettre en œuvre et de développer l'ensemble des relations culturelles, scientifiques, techniques et économiques avec les pays partenaires de la coopération Sud-Sud, notamment, en vue de consolider et d'élargir les liens de solidarité agissante qui unissent le Maroc et ces pays.

Les domaines d'intervention de l'Agence sont multiples et diversifiés. On peut les répartir en trois grands volets :

- La formation des cadres étrangers dans les établissements publics du Maroc : c'est le volet d'activité le plus ancien de l'AMCI et où les résultats les plus tangibles et les plus durables ont été réalisés ;
- La coopération technique. Elle se décline en version bilatérale dans le cadre des accords avec les pays partenaires ou en version triangulaire qui associe le Maroc à des pays donateurs, à des organisations internationales ou bailleurs de fonds multilatéraux.
- La coopération économique et financière. Nombre de pays africains, font appel à l'expérience et à l'expertise marocaine pour la conception, la mobilisation de fonds et la réalisation de projet de développement, notamment, dans les domaines productifs et sociaux.

N.B. : Pour d'amples informations à ce sujet consultez le site Web de l'AMCI.

III- Organisation de l'enseignement supérieur au Maroc

L'enseignement supérieur au Maroc comprend l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé.

L'enseignement supérieur public est assuré dans les universités ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités. Il offre une multitude de filières, d'options et de spécialités (ingénierie, sciences et techniques, technologie, études médicales et paramédicales, études littéraires, juridiques, économiques, sociales et de gestion, formation pédagogique et professionnelle, etc...), et préparent pour des diplômes nationaux dans tous les cycles.

L'accès aux établissements d'enseignement supérieur se fait par voie de concours d'admission, de test ou de sélection.

La formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur est gratuite. Dans certains cas très limités, l'achat d'un trousseau ou d'un équipement particulier est demandé à l'étudiant.

L'enseignement supérieur universitaire :

Il est assuré à travers le Royaume par 15 Universités (voir liste en annexe).

Conformément à la réforme universitaire mise en œuvre depuis l'année académique 2003/2004, cet enseignement, dont l'architecture pédagogique globale est basée sur le système LMD (Licence-Master-Doctorat), est organisé en cycles, filières et modules.

L'**année universitaire** est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.

Un **semestre** est composé, généralement, de **4 modules**.

Une **filière** est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.

Une **filière de licence comporte 24 modules**, celle du **Master comporte 16 modules**.

Le **module** est l'unité fondamentale du système de formation. Il **comprend un à quatre éléments** qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues. Un **élément** de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés /pratiques, soit une activité pratique comme des travaux sur le terrain ou de projets, ou éventuellement de stages.

Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente. Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

Le cycle de **Licence comprend 6 semestres** (3 ans après le baccalauréat). Les 4 premiers semestres sont consacrés au Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) ou professionnelles (DEUP).

Le cycle du **Master comprend 4 semestres** (2 ans après la licence).

Validation et acquisition d'un module : Un module est validé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est éliminatoire. Dans le cycle de licence, un module est acquis soit par validation soit par compensation au cas où l'étudiant a validé le semestre dont fait partie ce module.

Les conditions de réinscription à un module sont fixées par l'Université.

Validation des semestres : Un semestre est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.

Conditions pour l'obtention du diplôme :

- Une filière du cycle de licence est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :
 - Tous les modules de la filière sont validés.
 - Tous les semestres sont validés.
- Une filière du cycle du Master est validée si tous les modules de la filière sont validés.
- Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.

L'enseignement supérieur dans les établissements ne relevant pas des universités :

Outre l'enseignement dans les Universités, il existe au Maroc divers établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle qui relèvent de différents

départements ministériels. Ces établissements, sous forme de centres, instituts ou écoles, assurent des disciplines dans le domaine de la formation ou de la recherche.

La durée de formation dans ces établissements est de 2 à 6 ans. Chaque établissement est régi par son propre statut et exerce ses missions dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Il existe, également, à travers le territoire marocain des établissements de formation professionnelle moyenne, relevant de certains départements ministériels, qui décernent les titres suivants :

- Le diplôme de technicien : d'une durée de deux ans, cette formation est accessible aux élèves ayant suivi les études de la 3^{ème} année secondaire (niveau de la 3^{ème} année d'études secondaires : baccalauréat).
- Le certificat de qualification : ce cycle est d'une durée de deux ans et est ouvert aux élèves ayant suivi la 9^{ème} année de l'enseignement fondamental.

Seuls peuvent suivre ces niveaux de formation, les étudiants résidant d'une façon permanente au Maroc et, à leurs demandes, les étudiants qui ont suivi avec difficulté et/ou sans succès des études auprès d'établissements publics marocains d'enseignement supérieur.

Mise à niveau en langue française :

Le français étant la langue véhiculaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur, les nouveaux étudiants non francophones doivent suivre une année de mise à niveau en langue française, au terme de laquelle, ceux déclarés admis aux examens écrits et oraux sont orientés vers les filières de formation proposées conformément aux conditions requises et en fonction des disponibilités en matière des places pédagogiques.

A partir de 2011, cette formation est dispensée, en partenariat avec la Faculté des Sciences de l'Education (FSE), au Centre International de Langues de Rabat, structure nouvellement construite par l'AMCI pour répondre à la forte demande régulièrement enregistrée.

IV- Modalités de candidature et de préinscription

Offre d'inscription

Le gouvernement marocain offre chaque année, à travers l'AMCI, des quotas de places pédagogiques avec ou sans bourses dans les **établissements publics marocains d'enseignement supérieur et de formation professionnelle** au profit des candidats des pays partenaires **titulaires, au moins, du baccalauréat.**

Présentation des dossiers de candidature

Les candidatures à une inscription au Maroc sont soumises par voie diplomatique à l'AMCI, selon les termes et dans les délais communiqués, chaque année, par l'AMCI aux représentations diplomatiques marocaines à l'étranger et aux Ambassades accréditées **au Maroc.**

Seuls peuvent bénéficier d'une inscription, et éventuellement d'une bourse d'étude du gouvernement marocain, les candidats proposés officiellement à l'AMCI et dont les dossiers sont retenus par les Départements ministériels et les établissements de formation concernés.

Documents constitutifs du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- Une demande du candidat indiquant, par ordre de préférence, les filières et les établissements demandés et mentionnant clairement ses coordonnées : (Adresse, Téléphone, Email).
- Le formulaire de candidature, à télécharger du Site Web de l'AMCI ou à retirer auprès des services compétents du pays d'origine, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes en 2 exemplaires :
 - Une photocopie certifiée conforme de l'attestation du baccalauréat;
 - Une photocopie certifiée conforme du relevé des notes du baccalauréat ;
 - Un extrait d'acte de naissance ;
 - Une photocopie du passeport;
 - Un certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou aiguë (Le candidat peut être astreint à une contre visite dès son arrivée au Maroc) ;
 - 4 photos d'identité récentes en couleur comportant au verso le nom, prénom et la nationalité du candidat ;
 - Les candidats pour des études de post-graduation doivent fournir, en sus des documents précités, des copies certifiées conformes de leurs diplômes de formation supérieure, des relevés des notes et des programmes d'études poursuivies ainsi qu'un exemplaire de mémoire/thèse de fin d'études.
 - Les candidats au cycle de doctorat doivent fournir également un projet de thèse de doctorat.

N.B. : Les dossiers incomplets ou parvenus à l'AMCI hors délais impartis ne seront pas pris en considération.

La sélection des dossiers est faite conformément aux critères et conditions ci-après:

Examen et sélection des dossiers

L'examen et la présélection des dossiers se fait par l'AMCI, éventuellement avec les représentants désignés par les autorités compétentes des pays bénéficiaires, conformément aux quotas arrêtés et aux conditions et critères requises.

Les dossiers des candidats présélectionnés sont soumis, pour attribution, aux départements ministériels et aux commissions scientifiques des établissements de formation concernés.

La liste des candidats retenus ainsi que les filières qui leur sont proposées sont communiquées aux intéressés par le biais des autorités compétentes de leurs pays d'origine.

Conditions générales d'admission

a - Cycle normal

La sélection des candidats bacheliers se fait en fonction de la qualité académique de leurs dossiers, des conditions d'admission requises pour les formations demandées, des filières ouvertes et des places pédagogiques disponibles.

Les conditions d'âge limite varient, selon les établissements, entre 18 et 23 ans.

Les candidats pour des inscriptions dans les filières de pointe, tels les classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs, les sciences agronomiques, la médecine vétérinaire, la médecine générale et médecine dentaire, l'architecture, le commerce et la gestion, doivent être titulaires du baccalauréat de l'année d'inscription avec au moins la mention «Bien».

Pour les autres filières, le baccalauréat doit être obtenu au titre de l'année d'inscription, et dans certains cas de l'année précédente, avec au moins la mention «Assez Bien».

b – 3^{ème} cycle et Doctorat

Les candidats pour les cycles de Master, 3^{ème} cycle, spécialité médicale et doctorat doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures donnant accès aux cycles et filières demandés, obtenu avec la mention « Bien», au moins.

N.B. : Dans certains cas, l'inscription définitive dans les établissements d'enseignement supérieur au Maroc est conditionnée par la présentation d'une attestation d'équivalence du diplôme obtenu au diplôme national requis, conformément au Décret n°2-01-333 du 20 Rabi I 1422 (21 juin 2001) relatif aux conditions et à la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur.

V- Dispositions pratiques à prendre avant le départ pour le Maroc

Tout candidat retenu pour une formation au Maroc doit :

- Réclamer la lettre d'information établie en son nom par l'AMCI et adressée par voie diplomatique aux autorités de son pays d'origine.

Cette lettre contient les informations essentielles sur l'offre de formation et, ou de bourse qui lui est proposée ainsi que sur les conditions d'inscription définitive et de séjour au Maroc.

- Les candidats ayant déposé leur dossier pour une formation au Maroc doivent procéder à l'établissement de leur passeport.
- Se renseigner auprès de l'Ambassade ou du consulat du Royaume du Maroc le plus proche de son lieu de résidence sur les formalités d'obtention d'un visa d'entrée au Maroc long séjour (visa étudiant). Les adresses des Ambassades et consulats du Maroc à l'étranger sont disponibles sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération : www.maec.gov.ma
- Se procurer un carnet de vaccination ou un certificat médical attestant qu'il est vacciné, notamment contre la tuberculose.
- Contracter une police d'assurance (assurance maladie, assurance décès...etc.) auprès d'établissements privés d'assurance.

N.B. : Le candidat retenu pour une formation au Maroc, qui ne se présente pas à l'AMCI dans les délais impartis, sera considéré comme ayant renoncé à son inscription.

VI – Accueil, modalités d'inscription et de séjour au Maroc

Arrivée au Maroc et formalités administratives

A leur arrivée au Maroc, les étudiants sont soumis aux formalités d'usage aux postes frontières.

Dans certains cas et pour des raisons quelconques, et si elle est sollicitée à l'avance, l'Agence peut saisir les autorités chargées de la sécurité aux postes frontières pour faciliter l'octroi de visas à l'arrivée ainsi que les autres formalités administratives et douanières pour les étudiants.

Change

Il est recommandé aux étudiants de procéder au change auprès des établissements bancaires agréés soit à l'aéroport soit à leur arrivée à Rabat. Les étudiants doivent, au préalable, se renseigner sur les devises étrangères convertibles au Maroc (voir annexe).

Accueil des nouveaux étudiants

L'Agence peut assurer, dans la mesure du possible et à la demande des autorités du pays concerné, l'accueil et le transport des nouveaux étudiants de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca ou de l'Aéroport de Rabat-Salé vers Rabat. Cependant, ils doivent arriver en groupe.

A cet effet, l'AMCI doit être informée, au moins, une semaine à l'avance pour prendre les dispositions d'usage.

Le groupe doit se composer d'au moins 15 étudiants. Dans le cas contraire, les étudiants emprunteront, à leurs frais, les moyens de transport public (train, bus, taxi).

Inscription

L'AMCI a mis en place, récemment, un guichet unique chargé de la simplification des démarches et procédures administratives relatives à la gestion des inscriptions, des bourses et de l'hébergement dans les cités universitaires.

Dès son arrivée à Rabat, l'étudiant doit se présenter au guichet unique pour :

- Compléter et remplir le dossier d'inscription ;
- Accomplir, pour les étudiants bénéficiaires de la bourse de l'AMCI, les démarches pour le paiement de la première échéance de bourse par la mise à disposition auprès des guichets de la Banque Populaire à travers le Royaume ;
- S'acquitter des frais de dossier à l'AMCI (50 à 100 Dollars américains);
- Retirer l'autorisation d'inscription.

Il doit ensuite:

- Rejoindre l'établissement de formation pour accomplir les formalités d'usage relatives à son inscription définitive;
- Envoyer/déposer à l'AMCI une copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement de formation.

N.B. :

- La présence au Maroc du candidat retenu vaut acceptation de sa part de la proposition qui lui a été faite.
- L'orientation proposée dans la lettre de convocation étant irrévocable, aucun changement de filière, d'établissement ou de ville n'est permis.
- L'autorisation d'inscription est remise à l'intéressé en personne auprès du guichet unique. Aucune dérogation à cette règle ne sera acceptée.

Conditions de séjour au Maroc

Conformément à la réglementation en vigueur, l'étranger en séjour sur le territoire marocain, âgé de plus de 18 ans, doit être titulaire d'une carte d'immatriculation ou d'une carte de résidence renouvelable. Les mineurs âgés de moins de 18 ans, entrés au Maroc pour y poursuivre des études, reçoivent un document de circulation.

De ce fait, et après l'accomplissement des formalités relatives à son inscription, l'étudiant étranger doit se présenter, impérativement, auprès du service des étrangers relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) dans sa ville de résidence pour l'obtention du titre de séjour au Maroc (la carte d'immatriculation ou le document de circulation), muni des documents suivants:

- Photocopie certifiée conforme de l'attestation d'inscription;
- Photocopie du passeport ;
- Photocopie certifiée conforme de l'attestation de bourse ;

- Attestation de compte bancaire ou photocopie de l'attestation de prise en charge établie par l'Ambassade accréditée à Rabat pour les étudiants non boursiers;
- Certificat de résidence ou copie certifiée conforme du contrat de bail, ou du quitus du loyer ou d'eau et d'électricité;
- Photo d'identité (petit format) : 9 pour les nouveaux et 4 pour le renouvellement de la carte;
- Timbre de 60 DH;
- Formulaire administratif établi par la DGSN dûment rempli par le postulant.

N.B. :

- La carte d'immatriculation est remplacée provisoirement par le récépissé de la demande de délivrance ou de renouvellement du titre de séjour.
- La carte d'immatriculation délivrée à l'étranger poursuivant des études au Maroc porte la mention « étudiant ».
- La carte d'immatriculation sera exigée par l'AMCI à partir du 2^{ème} trimestre de l'arrivée de l'étudiant au Maroc.
- En cas de changement de son lieu de résidence, l'étudiant étranger doit le déclarer aux autorités marocaines compétentes.
- Tout étranger qui réside au Maroc sans être titulaire de la carte d'immatriculation ou de la carte de résidence est puni d'une amende de 5.000 à 30.000 dirhams et d'un emprisonnement de un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.
- La carte d'immatriculation est renouvelable chaque année.
- L'étudiant étranger dont la carte d'immatriculation ou la carte de résidence est arrivée à expiration doit procéder aux formalités de demande de son renouvellement, et ce dans les délais prescrits par la loi. Dans le cas contraire, et sauf cas de force majeure ou d'excuses reconnues valables, il sera puni d'une amende de 3.000 à 10.000 dirhams et d'un emprisonnement de un mois à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.
- L'étudiant étranger doit quitter le territoire marocain à l'expiration de la durée de sa carte d'immatriculation, à moins qu'il en obtienne le renouvellement ou que lui soit délivrée une carte de résidence.
- Pour plus d'information sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, les étudiants étrangers sont appelés à lire attentivement le Dahir N° 1-03-196 du 11 novembre 2003, relatif à la loi N° 02-03, paru dans le Bulletin Officiel N° 5162 du 20 novembre 2003. Ils peuvent le consulter dans le site officiel de l'AMCI : www.amci.ma.

VII - La bourse de l'AMCI

L'AMCI accorde des bourses de formation aux étudiants étrangers dans les conditions et suivant les modalités fixées par le règlement relatif aux bourses dont une copie est mise à la disposition des étudiants concernés.

Les bourses de l'A.M.C.I. sont attribuées annuellement:

- dans le cadre des accords de coopération arrêtés, d'un commun accord, entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et l'A.M.C.I. d'une part, et les autorités compétentes des pays partenaires d'autre part ;
- dans le cadre de l'offre marocaine de bourse notifiée aux pays bénéficiaires ;
- en fonction du nombre de bourses prévu dans le budget de l'AMCI.

La bourse de formation est attribuée à l'étudiant titulaire, au moins, du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent, devant poursuivre un cycle d'études supérieures ou de formation professionnelle, dans un établissement public marocain, sanctionné par un diplôme d'Etat.

Les offres de bourses concernent exclusivement l'année en cours. Les quotas de bourses non épuisés ainsi que les bourses non utilisées, au titre de la même année, ne peuvent faire l'objet ni d'un report ni d'un cumul, au titre des années budgétaires suivantes.

La bourse de formation est une bourse d'appoint. Son octroi n'implique en aucun cas la prise en charge des frais d'inscription, d'internat, de transport ou toutes autres charges inhérentes à la poursuite des études, et qui demeurent à la charge de l'étudiant.

Le montant de la bourse de formation est de 750,00 (sept cent cinquante) Dirhams par mois quelque soit le cycle, la nature de la formation et sa durée.

La bourse de formation est accordée pour une durée de 12 mois par année académique et pour la durée réglementaire du cycle suivi.

Le paiement de la bourse est lié à la présence effective et régulière du bénéficiaire au sein de l'établissement auprès duquel il est inscrit.

La bourse de formation est payable, bimestriellement, conformément au calendrier arrêté par l'AMCI.

Le paiement de la bourse se fait auprès des guichets des Agences du réseau du Groupe de la Banque Populaire à travers le Royaume sur présentation du passeport du bénéficiaire.

A cet effet, l'étudiant boursier de l'AMCI est tenu de vérifier la validité de son passeport, de procéder à son renouvellement dans les délais requis et d'informer l'AMCI, dans les meilleurs délais possibles, de tout changement de ce document afin de l'inclure dans sa base de données et éviter la suspension de la bourse.

Pour les étudiants nouvellement boursiers, la première mensualité peut être payée au siège de l'AMCI.

L'AMCI se réserve le droit d'engager, à tout moment, des procédures de contrôle et mettre en place d'autres systèmes de paiement.

Le renouvellement de la bourse, pour l'ayant droit, se fait, selon le cas, soit au début de chaque année universitaire, soit au début du semestre universitaire pour les étudiants inscrits dans le système modulaire.

Le renouvellement de la bourse se fait, après dépôt auprès des services de l'AMCI, des documents suivants :

- l'imprimé de demande de renouvellement de la bourse au titre de l'année en cours, dûment rempli, à retirer auprès des services de l'AMCI ou à télécharger de son site Web ;
- des copies certifiées conformes :
 - de l'attestation d'inscription au titre de l'année/semestre en cours ;
 - de l'attestation du résultat ou des relevés de notes de l'année/semestre précédent(e).
 - du passeport (pages où figurent le nom et prénom du titulaire, le numéro du passeport, sa date de validité, la photo d'identité et la date d'entrée au Maroc).

Le dépôt du dossier de renouvellement de la bourse doit se faire par le bénéficiaire.

Au début de chaque année académique, une attestation de bourse est remise au bénéficiaire de la bourse au titre de l'année en cours.

Tout changement de filière, de cycle, d'établissement ou de ville sans l'accord préalable de l'AMCI entraîne l'arrêt définitif de la bourse.

L'étudiant boursier finaliste peut bénéficier d'une aide forfaitaire relative aux frais d'impression de son mémoire ou sa thèse, sous réserve du dépôt à l'AMCI d'un exemplaire de l'ouvrage, d'une copie certifiée conforme du diplôme ou de l'attestation de réussite ou de fin de formation.

VIII- Modalités de réinscription, de changement d'établissement, de filière ou de ville :

Réinscription

La réinscription dans l'établissement de formation est, normalement, effectuée par l'étudiant à la fin de chaque année académique.

Tous les étudiants étrangers inscrits dans les établissements publics au Maroc sont tenus de compléter leurs dossiers à l'AMCI par les documents suivants:

- Avant le 10 août de chaque année : Copies certifiées conformes de l'attestation du résultat de fin d'année et du relevé des notes obtenues.
- Avant le 30 septembre : 2 copies certifiées conformes de l'attestation de réinscription, au titre de l'année académique en cours.

N.B. : La fourniture de ces pièces conditionne le renouvellement de la bourse de l'AMCI, et permet la mise à jour des dossiers et l'établissement des attestations administratives délivrées par l'Agence.

Changement d'établissement, de filière ou de ville

Les étudiants étrangers, régulièrement inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, peuvent demander le changement d'établissement, de filière ou de ville au titre de l'année suivante. Seules peuvent être prises en considération les demandes présentées pour les raisons suivantes :

- Etudiant admis en classe supérieure devant s'inscrire dans une filière ou spécialité qui n'est pas dispensée dans son établissement d'inscription ;
- Etudiant déclaré exclu, pour des raisons pédagogiques, d'un établissement de formation dont le règlement des études ne permet pas le redoublement ;
- Etudiant demandant un changement de ville pour des raisons de santé, sous réserve de l'avis favorable du responsable du Centre Médico-social de l'AMCI sur la base du dossier médical présenté.

Modalités de Transfert d'inscription

- Les étudiants inscrits dans des établissements universitaires (facultés, ENCG, ENSA, ENSAM, EST, école de traduction) désireux de s'inscrire dans un autre établissement universitaire doivent remplir soigneusement l'imprimé de demande de transfert d'inscription, à retirer auprès des services concernés au sein de leur établissement d'inscription ou de l'université. L'imprimé doit porter l'avis favorable et le cachet de l'établissement d'inscription d'origine et, si possible, de celui d'accueil.
- Les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités doivent remplir l'imprimé de demande de transfert d'inscription mis à leur disposition auprès des services concernés à l'AMCI. Ils peuvent, également, le télécharger de son site web.
- Les dossiers doivent comprendre les documents suivants en deux exemplaires et parvenir à l'Agence avant le 10 août de chaque année:
 - Imprimé de demande de transfert d'inscription dûment rempli ;
 - Lettre de motivation et justificatif(s) ;
 - Copie de l'attestation du résultat et du relevé des notes de fin d'année académique écoulée.
- Les demandes de changement doivent être introduites par le biais des Ambassades des pays d'origine accréditées au Maroc.
- Le changement d'établissement, de filière ou de ville reste tributaire de l'accord préalable des autorités compétentes du pays d'origine et de celui de l'AMCI, de l'accord définitif de l'établissement de formation demandé et de l'autorisation des départements ministériels concernés.
- Les dossiers de demande de transfert d'inscription des établissements de formation professionnelle vers les établissements universitaires ainsi que les transferts d'inscription vers les établissements à accès régulé ne sont pas considérés.

Notes importantes

- Les étudiants ayant terminé leurs études au Maroc doivent rejoindre leurs Pays au terme du cycle d'étude pour lequel leur candidature avait été acceptée.
- Les lauréats du Maroc désireux de continuer leurs études au niveau des cycles supérieurs au Maroc doivent présenter leurs candidatures dans les conditions et suivant la procédure en vigueur pré-citées. Ces demandes doivent être proposées par les autorités compétentes des pays d'origine, dans le cadre des quotas qui leur sont réservés et seront examinées dans la limite des disponibilités en matière de places pédagogiques dans les cycles et filière demandés.

IX- Autres prestations au profit des étudiants

a- Hébergement universitaire:

L'hébergement universitaire n'est pas un droit. Cependant, les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent, dans la limite des places disponibles, bénéficier de places en internat, ou dans une cité universitaire moyennant le paiement des frais de loyer.

A cet effet, les étudiants désireux de loger dans les cités universitaires doivent déposer leurs dossiers de candidature auprès de l'AMCI.

La durée réglementaire d'hébergement dans les cités universitaires relevant du Département de l'Enseignement Supérieur est de 3 ans, maximum.

b- Hébergement à la Cité Universitaire Internationale

L'AMCI dispose à Rabat d'une Cité Universitaire Internationale (CUI), ouverte aux étudiants étrangers et marocains des deux sexes, âgés de 17 ans à 45 ans.



L'admission à la CUI est valable pour une année universitaire. La résidence expire, au plus tard, au 30 juillet de l'année en cours.

Les dossiers de candidatures pour l'hébergement à la CUI doivent être déposés dans les délais impartis et doivent comprendre les documents suivants :

- Imprimé de demande d'hébergement /de prolongation d'hébergement, établi à cet effet, dûment rempli ;
- Photocopie certifiée conforme de l'attestation d'inscription, au titre de l'année concernée, indiquant le niveau d'études ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Photocopie certifiée conforme du passeport et de la carte d'immatriculation ou de résidence, en cours de validité;

- Imprimé d'Engagement à se conformer au règlement de la Cité, dûment rempli par le postulant ;
- Certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, aigue, psychique ou mentale ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse des parents ou du tuteur ;
- Trois photos d'identité récentes en couleurs (format 4X6).

Les résidents régulièrement inscrits à la Cité doivent s'acquitter d'un loyer mensuel dont le montant est fixé comme suit :

- 50 DH pour les étudiants des différents cycles de formation;
- 200 DH pour les candidats admis à effectuer des missions de recherche ou de stage.

Pour les étudiants bénéficiaires de la bourse de l'AMCI, le montant du loyer est prélevé directement de leur bourse par le service compétent de l'Agence.

Le règlement du loyer est effectué bimestriellement conformément au calendrier arrêté par l'AMCI.

Pour les étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers non boursiers de l'AMCI, au titre de l'année concernée, le paiement est effectué en totalité, au moment de l'inscription, auprès de la régie de l'AMCI.

Le résident est tenu, également, de s'acquitter d'une caution dont le montant est arrêté chaque année, qui servira à couvrir les redevances impayées et les montants des dégâts et des dégradations constatés à son départ. Dans le cas où la caution s'avèrerait insuffisante, le résident sera tenu de verser le complément.

L'hébergement à la CUI peut, pour des raisons sociales ou d'ordre académique, être prolongé exceptionnellement une seule fois pour une durée maximale de 11 mois.

c- Secteur privé

Les étudiants étrangers peuvent avoir recours à l'offre du secteur privé en matière de location. Dans ce cas, ils doivent établir avec le propriétaire un contrat de bail qui leur sera réclamé pour la constitution du dossier de demande d'obtention de la carte d'immatriculation.

d- Hébergement d'été

L'AMCI peut assurer, dans la limite des possibilités offertes, l'hébergement durant les vacances estivales au sein des cités universitaires à Rabat des étudiants étrangers qui ne peuvent rentrer dans leur pays pour y passer les vacances.

e- Restauration

De nombreuses cités universitaires disposent de restaurants universitaires servant des repas pour les étudiants à un tarif subventionné (1,40 DH/repas).

Les étudiants intéressés doivent s'adresser à l'administration de ces cités pour l'obtention de la carte du restaurant universitaire.

f- Bibliothèques universitaires

Les facultés, écoles et instituts disposent de bibliothèques offrant une large gamme de livres et de documents mis à la disposition des étudiants, et ce en fonction des spécialités et du domaine d'intérêt de l'établissement de formation.

La Cité Universitaire Internationale à Rabat dispose d'une bibliothèque ouverte aux résidents.

g- Prestations de soins médicaux :

Les étudiants étrangers bénéficient, au même titre que les étudiants marocains, des prestations de soins médicaux offertes gratuitement par les hôpitaux et les centres de santé publics couvrant l'ensemble du territoire marocain et qui assurent des services de garde 24h/24h et 7j/7j.

Le service médico-social au sein de la Cité Universitaire Internationale, relevant de l'Agence, offre des prestations de soins aux étudiants étrangers, notamment à ceux en formation à Rabat. Il constitue, par ailleurs, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation vers les centres hospitaliers.

Le secteur privé assure également des services de consultation et d'hospitalisation.

Les étudiants doivent contracter, préalablement à leur arrivée au Maroc, une police d'assurance (assurance maladie, assurance décès...etc.) auprès d'établissements privés d'assurance.

h- Activités para-universitaires

Dans le but de favoriser l'intégration des étudiants étrangers dans la société marocaine, l'Agence peut, dans la limite du possible, organiser, superviser et appuyer les manifestations culturelles, sportives et sociales programmées par les associations des étudiants.

Ces activités constituent de véritables occasions d'interaction et d'échange entre les étudiants des différentes nationalités étrangères au Maroc.

X - Informations générales

Jours fériés au Maroc

- Fêtes nationales et internationales

- Jour de l'an : 1^{er} Janvier
- Anniversaire de présentation du manifeste de l'indépendance : 11 janvier
- Fête du Travail : 1^{er} mai
- Fête du Trône : 30 juillet
- Anniversaire de la récupération de Oued Eddahab : 14 août

- Fête de la Révolution du Roi et du Peuple : 20 août
- Fête de la Jeunesse (Anniversaire de Sa Majesté Le ROI Mohammed VI) : 21 août
- Anniversaire de la Marche Verte : 6 novembre
- Fête de l'Indépendance : 18 novembre.
- **Fêtes religieuses**
 - Aid Maoulid Ennabaoui (naissance du prophète), 12 Rabii 1^{er} ;
 - Aid Al Fitr (fin du mois de Ramadan).
 - Aïd Al Adha (fête du sacrifice), 10 Dou Alhijja ;
 - Anniversaire de l'Hégire, 1^{er} Moharram.

Adresses et liens utiles

- **Agence Marocaine de Coopération Internationale**

- Adresse : Madinat Al Irfane, Hay Ryad Rabat – B.P : 4190, Code Postal : 10104
- Tél.: 05.37.57.35.73
- Fax : 05.37.57.36.04
- E-mail: amci@iam. net. ma
- www.amci.ma

Départements et services de l'AMCI en relation avec les affaires estudiantines

- **Cellule de la Communication**
Tél.: 05. 37. 57.35.80
- **Cellule de la Formation des Cadres**
Tél.: 05.37.57.35.73
- **Cellule des Programmes des Bourses**
Tél.: 05.37.57.35.73
- **Centre International de Langues**
Adresse : Hay Ryad à côté de la Cité Universitaire Internationale
Tél.: 05. 37.57.35.88 / 05.37.57.35.89
- **Cité Universitaire Internationale**
Adresse: Madinat Al Irfane, Hay Ryad Rabat – Code Postal : 10104
Tél.: 05. 37.57.35.86 / 05.37.57.35.87
- **Centre Médico-social**
Adresse : Cité Universitaire Internationale
Tél : 05.37.56.30.26

- **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération**

Tél. 05.37.67.60.00

Fax: 05.37.76.46.79 / 05.37.76.48.43 / 05.37.76.55.08

www.maec.gov.ma

- **Direction des Affaires Consulaires et Sociales (Service des Etrangers et Asile)**

Tél.: 05.37.73.48.69

Fax: 05.37.72.64.04.

- **Direction de la Coopération et de l'Action Culturelle (Service des Affaires Estudiantines)**

Tél.: 05.37.67.61.42

Fax: 05.37.66.01.15

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique:**

- **Direction de la Formation des Cadres**

Adresse: 35, Avenue Ibn Sina, BP: 707— Agdal Rabat

Tél.: 05. 37.77.47.33 /40

Fax: 05.37.77.80.28

www.dfc.gov.ma

- **Division de la Coopération**

Adresse : Avenue Idriss Al Akbar BP 4500 Hassan -Rabat

Tél.: 05.37.21.76.23 / 05.37.21.76.25

www.enssup.gov.ma

- **Direction de l'Enseignement Supérieur**

Adresse : Avenue Idriss Al Akbar BP 4500 Hassan- Rabat

Tél. : 05.37.70.61.83

www.enssup.gov.ma

- **Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles**

Adresse : 65, Rue Tansift Agdal -Rabat

Tél.: 05.37.68.36.12 / 05.37.68.67.55 / 05.37.77.79.12

- **Ministère de l'Education Nationale**

- **Direction de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Scolaire Privé**

Adresse: Bab Rouah, Rabat
Tél.: 05. 37.77.18.22./ 05.37.77.73.03
Fax: 05.37.20.13.85
www.men.gov.ma

- **Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail**

- **Direction de la Formation**

- Adresse: 50, Rue du Caporal Driss Chbakou .Ain Borja. Casablanca.
Tél.: 05.22.62.27.98 / 05.22.62.27.79 / 05.22. 62.27.80 à 94
www.ofppt.org.ma

- **Sûreté Nationale:**

- Tél.:19

- **Gendarmerie Royale:**

- Tél. : 177

- **Protection Civile (Pompiers):**

- Tél.:15

- **Centre National Antipoison**

- Adresse : 27, Avenue Ibn Batouta-Rabat
Tél.:05.37.77.71.69 / 05.37.68.64.64
www.capm@santé.gov.ma

- **Institut National d'Hygiène:**

- Tél.: 05.37.77.19.30 / 05.37.77.19.02 / 05.37.65.77.21
www.santé.gov.ma

- **Institut Pasteur Maroc:**

- Adresse : Place Louis Pasteur, 20100 Casablanca
Tél.: 05.22.43.44.70 / 60
www.pasteur.gov.ma

- **Direction Générale de la Sûreté Nationale/ Rabat:**

- Tél.: 05.37.72.40.11 / 05.37.72.40.16

- **Renseignements Téléphoniques:**

National : 160

International : 126

Indicatif téléphonique du Maroc : 212

- **Office National des Chemins de Fer:**

Centre d'appel: 090.203.040

www.oncf.ma

- **Royal Air Maroc:**

Service information: 090.000.800

www.royalairmaroc.com

- **Office National des Aéroports:**

Centre d'appel: 081.000.224

www.onda.org.ma

- **Aéroport Mohammed V de Casablanca:**

Tél. :05.22.53.90.40

- **AEROPORT de Rabat-Salé: Tél. :05.37.80.80.89/90**

XI- Annexes

LISTE DES UNIVERSITES PUBLIQUES AU MAROC

N°	Université	Ville	Adresse	Tél.	Site Web
1	Université Ibn Zohr	Agadir	B.P. S 32- Agadir	05.28.22.70.17	www.univ_ibnzohr.ac.ma
2	Université Hassan II	Casablanca	19, Zankat Tarik Ibn Zyad B.P. 9167 Casablanca 03	05.22.27.37.37 05.22.43.30.80/82/83	www.uh2c.ac.ma
3	Université Chouaib Doukali	El Jadida	2, Chariâ Mohamed Ben Larbi Alaoui, Kediat Ben Driss B.P. 299-24000 El Jadida	05.23.34.44.47/48	www.ucd.ac.ma
4	Université Karaouiyyine	Fès	B.P.2502 -Fès	05.35.64.10.06/16	www.enssup.gov.ma/etablissement/univquarFes.htm
5	Université Sidi Mohammed Ben Abdallah	Fès	Bd. Al Mouahidine B.P. 2626 Fès	05.35.60.96.60/61	www.usmba.ac.ma
6	Université Ibn Tofail	Kenitra	Bir Al Rami Acharkia, route 41 N° 302 B.P 242 Kénitra	05.37.32.92.00/06	www.univ-ibntofil.ac.ma
7	Université Cadi Ayad	Marrakech	Chariâ El Amir Moulay Abdallah-Marrakech	05.24.43.48.85 05.24.43.48.13/14	www.ucam.ac.ma
8	Université Moulay Ismail	Meknès	Marjane 2 B.P 298 Meknès	05.35.46.73.06 05.35.46.73.07/20	www.umi.ac.ma
9	Université Hassan II	Mohammedia	272, lot Yasmina B.P 150 Mohammedia	05.23.31.46.35/36	www.univh2m.ac.ma
10	Université Mohammed Ier	Oujda	Complexe universitaire, Hay Al Qods B.P 524 Oujda	05.36.50.06.12/14	www.univ-oujda.ac.ma
11	Université Mohammed V- Agdal	Rabat	Avenue Michlifen-Agdal B.P 554 Rabat	05.37.77.27.50/81	www.um5a.ac.ma
12	Université Mohammed V- Souissi	Rabat	Zankat Mohammed Ben Abdallah Regragui B.P 8007 Al Irfane -Rabat	05.37.77.43.96/87	www.um5s.ac.ma
13	Université Hassan I	Settat	B.P 577 Settat	05.23.72.12.74 05.23.72.12.75/76	www.uh1.ac.ma
14	Université Abdel Malek Saâdi	Tétouan	Chariâ Moulay Hassan B.P 211 Martil-Tétouan	05.39.97.90.95/99	www.secj.gov.ma/Portail-jeunesse/saadi.htm
15	Université Sultan Moulay Slimane	Béni Mellal	Avenue Ibn Khaldoun, BP 581, Béni Mellal	05.23.48.02.18	www.usms.ma

LISTE DES CITES UNIVERSITAIRES

Cité Universitaire / ville	Adresse	Téléphone
Cité Universitaire d'Agadir	Quartier Dakhla, B.P : 11	05.28.22.94.00
Cité Universitaire de Béni Mellal	Route Tagzirte, B.P : 534	05.23.42.13.24/22/25
Cité Universitaire de Casablanca	Km 9, route d'El Jadida, B.P : 8051 Oasis	05.22.23.06.92
Cité Universitaire d'El Jadida	Route ben Maachou, B.P : 155	05.23.35.33.32/39
Cité Universitaire d'Errachidia	Quartier Boutalmine, B.P : 541	05.35.79.04.07/08
Cité Universitaire Dhar El Mehraz I/Fès	Dhar El Mehraz, B.P : 62	05.35.64.21.49/73
Cité Universitaire Dhar El Mehraz II/Fès	Dhar El Mehraz, B.P : 2385, Fès principal	05.35.64.29.06
Cité Universitaire, Fès-saïss	Route Immouzzar, B.P : 2679	05.35.60.86.53/58
Cité Universitaire de Kénitra	Avenue El Massira Cité Administrative Saknia B.P 232	05.37.38.01.31
Cité Universitaire de Marrakech	Avenue Allal El Fassi, B.P : 34/S Daoudiat	05.24.30.31.97
Cité Universitaire de Meknès	Avenue Béni M'hamed, B.P : 4068	05.35.53.85.27
Cité Universitaire d'Oujda	Campus Universitaire, B.P : 417	05.36.50.05.94/95
Cité Universitaire Souissi I/Rabat	Avenue Allal El Fassi Madinat Al Irfane, B.P : 775	05.37.77.21.95
Cité Universitaire Souissi II/Rabat	Avenue Allal El Fassi Madinat Al Irfane, B.P :6221	05.37.77.79.49
Cité Universitaire d'Agdal/Rabat	Avenue des Nations-Unies, B.P : 719	05.37.77.19.47
Cité Universitaire Moulay Ismaïl/Rabat	Avenue de la Résistance, B.P : 1063 Océan	05.37.72.30.70
Cité Universitaire de Settat	Km 3, route de Casablanca, B.P : 473	05.23.40.15.85
Cité Universitaire de Tanger	Centre principal, B.P : 1172	05.39.39.30.63/83/39
Cité Universitaire de Tétouan	Twabel B.P : 4137	05.39.99.51.34/33

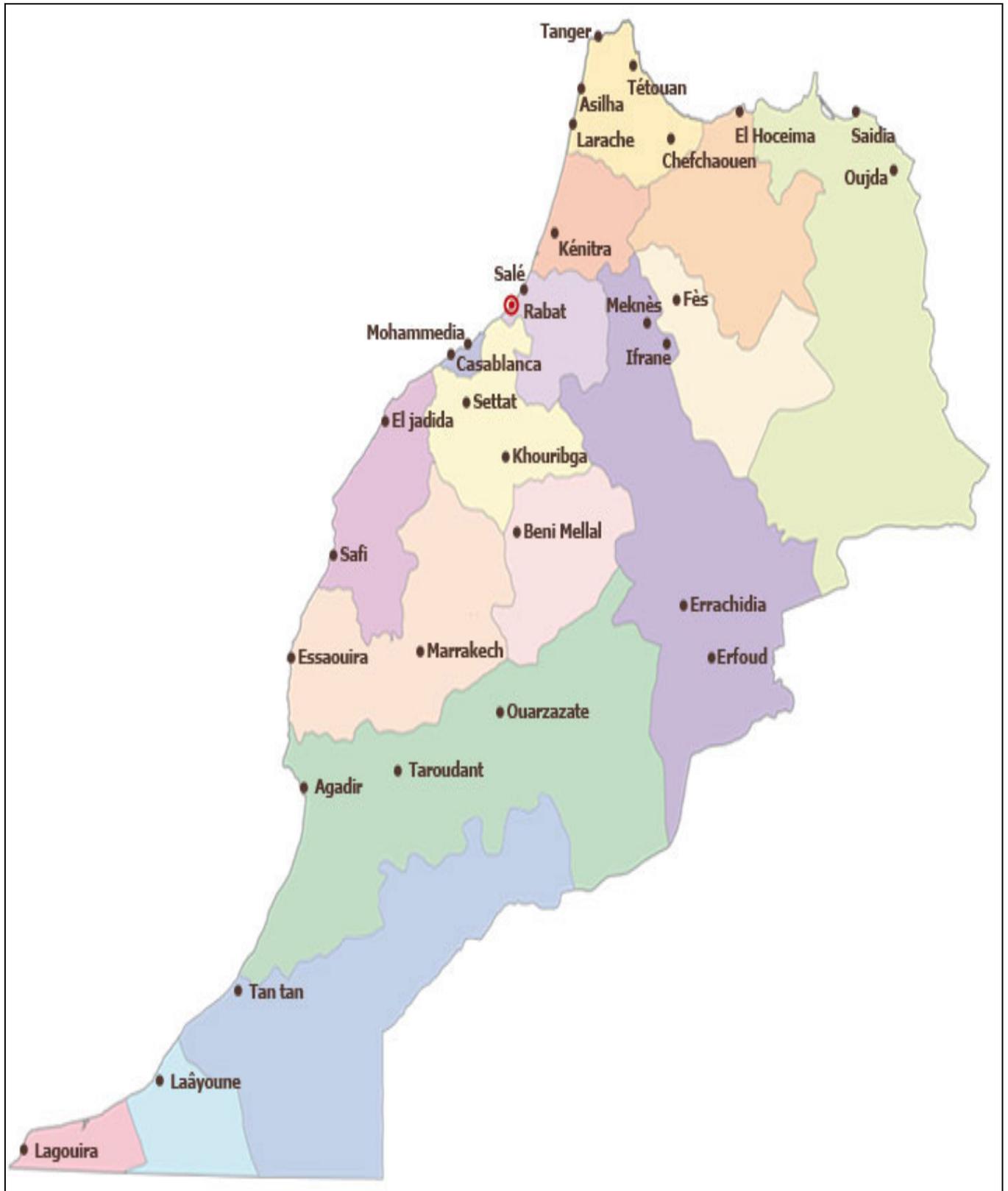
Liste des Ambassades accréditées au Maroc

Pays	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail
Afrique du Sud	34, Rue des Saâdiyines, Quartier Hassan, Rabat	05 37 70 67 60	05 37 70 67 56 05 37 72 45 50	sudaf@mtds.com
Algérie	Boulevard Mohammed VI, angle rue Ghiata, Souissi, Rabat	05 37 75 69 27	05 37 75 69 18	
Allemagne	7, Rue Madnine, Rabat	05 37 21 86 00	05 37 70 68 51	amba1lma@mtds.com
Angola	53, Rue Ahmed Rifai, Km. 5, Souissi, Rabat	05 37 65 92 39	05 37 65 92 38 05 37 65 37 03	amb.angola@menara.ma
Arabie Saoudite	322, Boulevard Mohammed VI, Km 3.5, Rabat	05 37 63 30 00	05 37 63 96 96	
Argentine	4, Rue Mehdi Benbarka, Souissi / Rabat	05 37 75 51 20 05 37 75 41 81	05 37 75 54 10	embarat@maghrebnet.net.ma
Autriche	2, Rue Tiddas, Rabat	05 37 76 40 03 05 37 76 16 98	05 37 76 54 25	rabat-ob@bmcia.gv.at
Bahréïn	7 Routes des Zaers, Km 6, Rue Beni Hassan, Villa 318 Quartier des Ambassadeurs Souissi - Rabat	05 37 63 35 00 05 37 65 93 61	05 37 63 07 32	ambassadeurbh@menara.ma
Bangladesh	25, Av Tarik Ibn Ziad - Rabat	05 37 76 67 31 05 37 76 67 13	05 37 76 67 29	bdoot@mtds.com
Belgique	6, Avenue Mohammed El Fassi, Rabat	05 37 26 80 60 05 37 76 47 46	05 37 76 70 03	rabat@diplobel.be
Benin	30, Av Mehdi Benbarka, Souissi, Rabat	05 37 75 41 58	05 37 75 41 56	benin@menara.ma
Brésil	M 10, Av El Jacaranda-Secteur 2 Hay Riad, Rabat	05 37 71 46 13 05 37 71 61 10 05 37 71 46 63	05 37 71 48 08	ambassadedubresil@menara.ma
Brunei Darussalam	19, Avenue Mehdi Benbarka, Souissi, Rabat	05 37 65 31 43	05 37 65 31 65	enbdr88@iam.net.ma kbmbdr88@menara.ma
Bulgarie	4, Avenue Ahmed El Yazidi, Rabat	05 37 76 54 77	05 37 76 32 01	bulemrab@yahoo.com
Burkina Faso	7, Rue Al Bousiri, Agdal, Rabat	05 37 67 55 12	05 37 67 55 17	ambaburkinarabat@menara.ma
Cameroun	20, rue Rif-Souissi, Rabat	05 37 75 18 36 05 37 75 41 94	05 37 75 05 40	ambacam@iam.net.com
Canada	13 Bis, Rue Jafaâr Assedik, Rabat	05 37 68 74 00	05 37 68 74 30 05 37 68 74 63	rabat@international.gc.ca
Centrafrique	65, Rue 29 Youssoufia Est, Extension lotissement de l'Etat, Rabat	05 37 65 89 70	05 37 65 92 16	centrafriquemghreb@menara.ma
Chili	35, Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat	05 37 63 60 65 05 37 63 60 66	05 37 63 60 67	echilema@mtds.com
Chine	16, Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat	05 37 75 40 56 05 37 75 40 92	05 37 75 75 19	chinaemb-ma@mfa.gov.cn
Congo (Brazzaville)	Av. Général Abdenbi Britel Lotissement OLM, lot 197, Souissi 2, Rabat	05 37 65 99 66	05 37 65 99 59	Chancel_congoma@yahoo.com
Congo (Kinshasa)	34, Av. de la Victoire, Rabat	05 37 26 22 80 05 37 26 28 80	05 37 20 74 07	ambardcrabat60@yahoo.fr
Corée du Sud	41, Av. Mehdi Benbarka Souissi Rabat	05 37 75 67 91 05 37 75 17 67	05 37 75 01 89	morocco@mofat.go.kr
Côte d'Ivoire	7, Ouled Saïd, Souissi, Rabat	05 37 65 57 70 05 37 65 57 93	05 37 65 56 37	ambci_maroc@yahoo.fr
Croatie	73, Rue Marnissa, Souissi-Rabat	05 37 63 88 24 05 37 63 88 25	05 37 63 88 27	croemb.rabat@mvpei.hr
Danemark	14, rue Tiddas, angle rue Roudana, quartier Hassan, Rabat	05 37 66 50 20	05 37 66 50 21	rbaamb@um.dk
Dominique (République Dominicaine)	Avenue Mehdi Ben Barka, N° 3 secteur 6, bloc E, Hay Riyad, Rabat	05 37 71 59 05	05 37 71 59 57	embdomrabat@gmail.com
Egypte	31, Avenue d'Alger, Quartier Hassan, Rabat	05 37 73 18 33 05 37 73 18 34	05 37 70 68 21	

Emirats Arabes Unis (E.A.U)	11 Avenue Al Alaouiyyine, quartier Hassan, Rabat	05 37 70 70 70	05 37 72 41 45	emirabat@iam.net.ma
Espagne	Rue Ain Khalouiya, Route des Zaers, Km. 5,3, Souissi, Rabat	05 37 63 39 00	05 37 63 06 00	amb.rabat@mae.es
E.U.A (USA)	2, Avenue Marrakech, Rabat	05 37 76 22 65		ircrabat@state.gov
Finlande	145, Rue Soufiane Ibn Wahb, Quartier OLM, Souissi, Rabat	05 37 65 87 75 05 37 65 87 88	05 37 65 89 04	Sanomat.rab@formin.fi
France	3, Rue Sahnoun, Agdal, Rabat	05 37 68 97 00	05 37 68 97 01	www.mestre@ambafrance-ma.org
Gabon	72, Avenue Mehdi Benbarka, Souissi, Rabat	05 37 75 19 50 05 37 75 19 68	05 37 75 75 50	Site : www.ambagabon.ma
Gambie	27, Lotissement Mouline 2, Rue Abdelfattah Sebbata, Boulevard Mohammed VI, Souissi, Rabat	05 37 63 80 45	05 37 75 29 08	gambie@menara.ma
Ghana	27, Rue Ghomara, La Pinede Souissi, Rabat	05 37 75 76 20 05 37 75 52 19	05 37 75 76 30 05 37 75 51 95	ghanaemb@menara.ma
G. Bretagne	28, Av. Amir Sidi Mohammed, Souissi Rabat	05 37 63 33 33	05 37 75 87 09	britemb@mtds.com
Grèce	Boulevard Mohammed VI, Km 5, Villa Chems, Souissi, Rabat	05 37 63 89 64 05 37 63 89 75	05 37 63 89 90	gremb.rab@mfa.gr
Guinée	15, Rue Hamza, Agdal, Rabat	05 37 67 41 48	05 37 67 50 70	ambaguirabat@gmail.com
Guinée Bissau	Bloc J N°5, secteur 11, Avenue Annakhil, quartier Hay Riyad, Rabat	05 37 57 21 44	05 37 57 21 44	embaguibima@yahoo.com
Guinée Equatoriale	Villa «SIDNA», Avenue le Président Roosevelt, Rue d'Agadir N° 9 - Rabat	05 37 66 03 37	05 37 76 94 54	embargema@gmail.com
Hongrie	Boulevard Mohammed VI, 17, Rue Ait Melloul, Souissi, Rabat	05 37 75 07 57	05 37 75 41 23	ambhongrie@menara.ma
Inde	13, Boulevard Michlifen Agdal, Rabat	05 37 67 13 39 05 37 67 59 74/ 75	05 37 67 12 69 05 37 67 56 39	india@maghrebnet.net.ma
Indonésie	63, Rue Béni Boufrah, Route des Zaers, Km 5.9, Souissi, Rabat	05 37 75 78 60 05 37 75 78 61	05 37 75 78 59	kbriabat@menara.ma
Iraq	Avenue Mehdi Benbarka, 39, Rue Mohamed El Ghazi, Souissi, Rabat	05 37 75 44 66 05 37 75 44 67	05 37 75 97 49	rbtemb@iraqmofamail.net
Iran	Boulevard Mohammed VI, Rue Kadi Mohammed Achour, Souissi, Rabat	05 37 75 03 53 05 37 75 21 67	05 37 65 91 18	
Italie	2, Rue Idriss El Azhar, Quartier Hassan, Rabat	05 37 21 97 30	05 37 70 68 82	ambassade.rabat@esteri.it
Japon	39, Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat	05 37 63 17 82 05 37 63 17 83	05 37 75 00 78	culturel@japon.ma
Jordanie	65, Villa Wafaa Quartier OLM, Souissi, Rabat	05 37 75 11 25 05 37 75 92 70	05 37 75 87 22	jo.am@iam.net.ma
Koweït	Km 4.3 Boulevard Mohammed VI, Souissi, Rabat	05 37 75 17 75 05 37 63 11 11	05 37 75 35 91	rabatq8@hotmail.com
Liban	114, Avenue Abdelmalek Ben Marouane, Rabat	05 37 65 69 49	05 37 65 71 95	
Liberia	15, Rue Ouled Frej, Souissi, Rabat	05 37 63 84 26	05 37 63 84 26	liberianmissioninrabat@yahoo.com
Libye	Route des Zaers, Boulevard Mohammed VI, Km 5.5, Rabat	05 37 63 18 71 05 37 63 18 72	05 37 63 18 77	libya_embassy@hotmail.com
Malaisie	17, Avenue Bir Kacem, Souissi Rabat	05 37 65 83 24 05 37 65 83 55	05 37 65 83 63	✓ mwrabat@menara.ma ✓ malrabat@kln.gov.my
Mali	7, Rue Thami Lamdaouar, Souissi, Rabat	05 37 75 91 21 05 37 75 91 25	05 37 75 47 42	
Mauritanie	6, Rue Thami Lamdaouar, Souissi, Rabat	05 37 65 66 78 05 37 65 66 79 05 37 65 87 42 05 37 65 87 36	05 37.65.66.80	✓ ambarim-rabat@menara.ma ✓ Ambarimrabat.ma
Mexique	6, Rue Kadi Mohamed Bribri, Souissi, Rabat	05 37 63 19 69 05 37 63 19 70	05 37.63.19.71	embamexmar@smirt.net.ma
Niger	Secteur 7, avenue Al Haouar, Hay	05 37 56 38 73		

	Riad, Rabat			
Nigeria	70, Avenue Omar Ibn Al Khattab, Agdal- Rabat	05 37 67 18 57	05 37 67 27 39	nigerianrabat@menara.ma
Norvège	9, Rue de Khénifra, Rabat	05 37 76 40 84	05 37 76 40 88	emb.rabat@mfa.no
Oman (Sultanat)	21, Rue Hamza, Agdal, Rabat	05 37 67 37 88 05 37 67 22 58	05 37 67 45 67	rabat@mofa.gov.om
O.S.M de Malte	12, Rue Ghomara, Souissi, Rabat	05 37 75 08 97	05 37 75 08 97	ambasomaltemaroc@yahoo.fr
Pakistan	37, Av Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat	05 37 63 11 92 05 37 63 13 67	05 37 63 12 43	pareprabat@iam.net.ma
Palestine	10, Rue Annaba, Rabat	05 37 76 98 07	05 37 76 71 66	ambpalestine@yahoo.fr
Paraguay	18, Rue Salmane Al Farissi, Souissi, Rabat	05 37 65 67 43	05 37 63 23 50	embaparaguay@menara.com
Pays-Bas	40, Rue de Tunis, Rabat	05 37 21 96 00	05 37 21 96 65	nlgovrab@mtds.com
Pérou	16, Rue d'Ifrane, Quartier Hassan, Rabat	05 37 72 32 36 05 37 72 32 84	05 37 70 28 03	leprurabat@menara.com
Pologne	23, Rue Oqbah Ibn Nafiâ, Agdal, Rabat	05 37 77 11 73 05 37 77 17 91	05 37 77 53 20	apologne@menara.ma
Portugal	5, Rue Thami Lamdouar, Souissi, Rabat	05 37 75 64 46 05 37 75 64 49	05 37 75 64 45	ambassade.portugal@menara.ma
Qatar	4, Boulevard Tarik Ibn Ziad, Rabat	05 37 76.56.81 05 37 76 89 86	05 37 76 57 74 05 37 76 39 45	amb-qatarabat@iam.net.ma
Roumanie	10, Rue Ouazzane, quartier Hassan, Rabat	05 37 73 86 11 05 37 72 46 94	05 37 70 01 96	amb.roumanie@menara.ma
Russie	Km. 4, Boulevard MohhamedVI, Rabat	05 37 75 36 09 05 37 75 35 09	05 37 75 35 90	ambрус@iam.net.ma
Saint-Siège	Rue Béni M'tir, Souissi, Rabat	05 37 77 22 77	05 37 75 62 13	nuntius@iam.net.ma
Sénégal	17, Rue Cadi Ben Hamadi Senhaji, Souissi, Rabat	05 37 75 41 71 05 37 63 91 63	05 37 75 41 49	ambasene@iam.net.ma
Serbie	23, Av, Mehdi Ben Barka, Souissi, Rabat	05 37 75 22 01 05 37 75 37 70	05 37 75 32 58	sermont@menara.ma
Soudan	5 Rue Ghomara, Souissi, Rabat	05 37 75 28 63 05 37 75 28 64	05 37 75 28 65	✓ sudanirab@menara.ma ✓ sudanirab@3sinfo.com
Suède	159, Boulevard Mohammed VI, Rabat	05 37 63 32 10	05 37 75 80 48	ambassade.rabat@foreign.ministry.se
Suisse	Rue Idriss Al Azhar, Square de Berkane, Quartier Hassan, Rabat	05 37 26 80 30 05 37 26 80 31 05 37 26 80 32	05 37 26 80 40	vertretung@rab.rep.admin.ch
Syrie	Route des Zaers Km 5.2, Souissi, Rabat	05 37 75 75 21 05 37 75 75 52	05 37 75 75 22	syriaembassy@menara.ma
Tchèque	Boulevard Mohammed VI, Km 4.5, Zankat Ait Melloul, Villa Merzaa, Rabat	05 37 75 54 21	05 37 75 43 93	rabat@embassy.mzv.cz
Thaïlande	33, Rue Lalla Meriem, Souissi, Rabat	05 37 63 46 03	05 37 63 46 07	thaima@menara.ma
Tunisie	6, Avenue Abdelkrim Benjelloun, Rue d'Ifrane, Rabat.	05 37 73 06 36 05 37 73 05 76 05 37 66 02 51	05 37 73 06 37	at-rabat@maghrebnet.net.ma
Turquie	7, Avenue Abdelkrim Benjelloun	05 37 76 76 01 05 37 66 15 22	05 37 66 04 76	✓ amb-tur-rabat@iam.net.ma ✓ rabat@mfa.gov.tr
Ukraine	Cité OLM, Villa 212, Rue Mouaouiya Ben Houdaig, Souissi, Rabat	05 37 65 78 40	05 37 75 46 79	✓ ukremb@iam.net.ma ✓ emb-ma@mfa.gov.ua
Venezuela	6, Avenue Attanoub, Hay Riad, Souissi, Rabat	05 37 57 00 22 05 37 57 00 44	05 37.57.00.55	embavenzmarruecos@gmail.com
Yémen	Boulevard Mohammed VI, Km 6.6, Rue Béni Tajit n, villa 82, quartier Ambassadeurs, Souissi, Rabat	05 37 63 12 16 05 37 63 12 20	05 37 63 12 67	yemenrbt@gmail.com

Carte du Maroc



Devises étrangères convertibles au Maroc

- COURONNE DANOISE
- COURONNE NORVEGIENNE
- COURONNE SUEDOISE
- DINAR ALGERIEN
- DINAR LIBYEN
- DINAR KOWETIEN
- DINAR TUNISIEN
- DIRHAM EMIRATS ARABS UNIS
- DOLLAR AMERICAIN
- DOLLAR CANADIEN
- EURO
- FRANC SUISSE
- LIVRE STERLING
- OUGUIYA MAURITANIENNE
- RIYAL SAOUDIEN
- YEN JAPONAIS

Codes postaux du Maroc

Ville	Code postal
AGADIR	80000
AL HOCEIMA	32000
AL KELAA DES SRAGHNA	43000
AZILAL	22000
BENI MELLAL	23000
BENSLIMANE	13000
BOUJDOUR	71000
BOULEMANE	33000
CASABLANCA	20000
CHEFCHAOUEN	91000
CHICHAOUA	41000
DAKHLA	73000
EL JADIDA	24000
ERRACHIDIA	52000
ESSAOUIRA	44000
ESSMARA	72000
FES	30000
FIGUIG	61000
GUELMIM	81000
IFRANE	53000
KENITRA	14000
KHEMISSAT	15000
KHENIFRA	54000
KHOURIBGA	25000
LAAYOUNE	70000
LARACHE	92000
MARRAKECH	40000
MEKNES	50000
MOHAMMEDIA	20650
NADOR	62000
OUARZAZATE	45000
OUJDA	60000
RABAT	10000
SAFI	46000
SALE	11000
SEFROU	31000
SETTAT	26000
SIDI KECEM	16000
TAN TAN	82000
TANGER	90000
TAOUNATE	34000
TAROUDANT	83000
TATA	84000
TAZA	35000
TEMARA	12000
TETOUAN	93000
TIZNIT	85000